



NOUVEL ADHERENT

NOUVEL ADHERENT

LISTE DES DOCUMENTS

- Adhésion CLAF/CLAG page 2
- Adhésion ORAF/ORAG page 3
- Choisir votre adhésion à la FFE..... page 4
- Demande officielle d'adhésion, renseignements principaux..... page 5
- Demande officielle d'adhésion, renseignements complémentaires page 6

FFE Club - Parc Equestre - 41600 Lamotte Tél 02 54 94 46 21 - Fax 02 54 94 46 20 - www.ffe.com

Standard clubs ouvert du lundi au vendredi : 9h - 11 h et 14h - 18h

Document FFE Club AFG – MAJ du 19/05/2009 - Edition du 27/10/09 H :/1 Procédures / Formulaires validés/Nouvel adhérent



ADHESION CLAF/CLAG

CHOISIR L'ADHESION CLUB

Modalités de l'adhésion Club Affilié (CLAF) ou Agréé (CLAG)

Les définitions

- Les CLAF sont des organismes associatifs affiliés.
- Les CLAG sont des organismes non associatifs agréés.

Les avantages

- Les CLAF/CLAG délivrent des licences fédérales. Les 30 premières, dont celle du dirigeant, sont comprises dans la cotisation annuelle.
- Ils peuvent organiser des sessions d'examens fédéraux et bénéficient de la validation gratuite des galops fédéraux
- Leurs enseignants diplômés peuvent bénéficier d'un code examinateur.
- Ils peuvent organiser des compétitions et manifestations équestres.
- Ils ont accès au « service + FFE » auprès d'opérateurs agréés FFE :
 - Service + économie : assistance juridique, fiscale et sociale ; Opérateur agréé : GHN
 - Service + qualité : aide à la démarche qualité ; Opérateur agréé : Cheval Qualité France.
- Les CLAF/CLAG reçoivent les packs promotionnels et pédagogiques réalisés pour les clubs par la FFE.
- Ils reçoivent tous les mois, à tarif préférentiel, la revue de la Fédération Française d'Équitation, La REF, avec toutes les informations sur la pédagogie, les concours, la vie équestre, la formation, les publications réglementaires, ainsi que des affiches et documents pédagogiques.
- Ils bénéficient d'un site internet gratuit qu'ils peuvent créer et administrer en toute liberté.
- Ils ont accès au standard des clubs du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h. Téléphone 02 54 94 46 21. Fax 02 54 94 46 20. E-mail club@ffe.com.

Les tarifs

- Cotisation annuelle, valable du 1er septembre au 31 août, comprenant 30 licences dont celle du dirigeant : 760 euros, Abonnement à tarif préférentiel à la REF = 25 euros

La composition du dossier :

Pour adhérer, il vous suffit de retourner à FFE Club Parc Equestre 41600 LAMOTTE :

- **La fiche de demande officielle d'adhésion**
- **La fiche de renseignements complémentaires**
- Le justificatif de votre statut juridique (datant de moins de 3 mois):
 - Statuts + récépissé de dépôt en préfecture pour les associations
 - Extrait K-BIS, datant de moins de trois mois, pour les sociétés commerciales
 - Attestation INSEE ou MSA pour les exploitations agricoles et les travailleurs indépendants
 - Relevé URSSAF pour les professions libérales, les collectivités publiques et les établissements publics ou parapublics.
- La photocopie du diplôme ou pièce administrative équivalente de la personne qui encadre les activités
- Le règlement de 785€ (NB : si vous ne désirez pas l'abonnement à la REF, déduisez 25€).

L'adhésion est définitive dès la 2ème année d'adhésion, sauf avis contraire du Comité Directeur de la FFE.



ADHESION ORAF/ORAG

CHOISIR L'ADHESION ORGANISATEUR

Modalités de l'adhésion Organisateur Affilié (ORAF) ou Agréé (ORAG)

Les définitions

- Les ORAF sont des organismes associatifs affiliés.
- Les ORAG sont des organismes non associatifs agréés.

Les avantages

- Les ORAF/ORAG délivrent des licences fédérales. La licence du dirigeant, est comprise dans la cotisation annuelle.
- Ils peuvent organiser des sessions d'examens fédéraux et bénéficient de la validation des galops fédéraux.
- Leurs enseignants diplômés peuvent bénéficier d'un code examinateur.
- Ils peuvent organiser des compétitions et manifestations équestres.
- Ils reçoivent tous les mois, à tarif préférentiel, la revue de la Fédération Française d'Équitation, La REF, avec toutes les informations sur la pédagogie, les concours, la vie équestre, la formation, les publications réglementaires, ainsi que des affiches et documents pédagogiques.
- Ils bénéficient d'un site internet gratuit qu'ils peuvent créer et administrer en toute liberté.
- Ils ont accès au standard des clubs du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h.
Téléphone 02 54 94 46 21. Fax 02 54 94 46 20. E-mail club@ffe.com.

Les tarifs

- Cotisation annuelle, valable du 1er septembre au 31 août, comprenant la licence du dirigeant : 150 euros
- Abonnement à la REF à tarif préférentiel à la REF = 25 euros
- Validation des galops (l'unité) = 8 €

La composition du dossier

Pour adhérer, il vous suffit de retourner à FFE Club Parc Equestre 41600 LAMOTTE :

- **La fiche de demande officielle d'adhésion**
- **La fiche de renseignements complémentaires**
- Le justificatif de votre statut juridique (datant de moins de 3 mois):
 - Statuts + récépissé de dépôt en préfecture pour les associations
 - Extrait K-BIS, datant de moins de trois mois, pour les sociétés commerciales
 - Attestation INSEE ou MSA pour les exploitations agricoles et les travailleurs indépendants
 - Relevé URSSAF pour les professions libérales, les collectivités publiques et les établissements publics ou parapublics.
- La photocopie du diplôme ou pièce administrative équivalente de la personne qui encadre les activités
- Le règlement de 175€ (NB : si vous ne désirez pas l'abonnement à la REF, déduisez 25€).
- Ils bénéficient d'un site internet gratuit qu'ils peuvent créer et administrer en toute liberté

L'adhésion est définitive dès la 2ème année d'adhésion, sauf avis contraire du Comité Directeur de la FFE.



CHOISIR VOTRE ADHESION A LA FFE

ADHESION FFE 2010 DU 01.09.09 AU 31.08.10

La FFE est composée de deux types de groupements équestres :

Les groupements équestres associatifs affiliés : association loi 1901

Les autres groupements équestres agréés : organismes professionnels

Chaque groupement équestre peut choisir son adhésion en fonction de ses besoins :

L'adhésion Club à 760 EUROS

L'adhésion organisatrice d'activités équestres à 150 EUROS

Selon votre situation juridique et votre choix, votre appellation dans la Fédération sera :

	CLAF Groupement équestre associatif affilié	CLAG Groupement équestre non associatif agréé	ORAF Organisateur d'activités équestres associatif affilié	ORAG Organisateur d'activités équestres non associatif agréé
Licence de dirigeant carte électeur	oui	oui	oui	oui
Licences comprises dans l'adhésion	30 licences dont la licence de dirigeant	30 licences dont la licence de dirigeant	1 licence de dirigeant	1 licence de dirigeant
Galops	gratuits	gratuits	Payants 8 €	Payants 8 €
Revue de l'équitation	tarif préférentiel 25€	tarif préférentiel 25€	tarif préférentiel 25€	tarif préférentiel 25€
Service + économie (aide à l'emploi, à la gestion, et aide juridique) GHN	oui	oui	non	non
Service + qualité (aide à la démarche qualité) CQF	oui	oui	non	non
Organisation de compétitions et de manifestations équestres	oui	oui	oui	oui
Site internet gratuit	oui	oui	oui	oui

La première licence est prise au nom du représentant légal du groupement équestre.

Ce premier licencié sera l'interlocuteur de la FFE et le titulaire de la carte d'électeur.

TARIFS DES LICENCES PRATIQUANT 2010 APPLICABLES A PARTIR DU 01.09.2009

Licences pratiquant né en 1991 et avant.....	36€
Licences pratiquant né en 1992 et après.....	25€
Galop pour ORAF et ORAG	8€

